

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
1^{er} Décembre 2021



Date d'affichage
1^{er} Décembre 2021



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	29
Votants	29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021 A 19 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – VIRASSAMY PADEYEN –
DUBOIS - LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON - LEGER – CHARPENTIER – BECRET -
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL
KAPPE SOPIO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

N° 2021/52 – OBJET : ADMISSION EN CREANCES ETEINTES
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »

**N° 2021/52 – OBJET : ADMISSION EN CREANCES ETEINTES
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

Madame le Trésorier de Châlons en Champagne informe la commune que des créances sont réputées éteintes suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette pour un montant global de 553.64 €, qui se décompose ainsi :

Année	Montant
2019	553.64 €
Total	553.64 €

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 29 Novembre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**ADMETTRE** en créances éteintes la somme de 553.64 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **9 Décembre 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN